

Appel à projet pour le bon usage des antibiotiques dans les soins primaires en Île-de-France



I- Contexte

Avec près de 125 000 infections à bactéries multirésistantes en 2015 et plus de 5 500 décès qui leur sont attribués en France¹, la prévention de l'antibiorésistance est un défi majeur dans la prise en charge des infections.

Malgré les efforts, la France demeure à la 4ème place des pays les plus consommateurs d'antibiotiques en Europe ^{2 3}, avec une consommation supérieure de 23% à la moyenne européenne essentiellement en ville (92%). En ville, l'Île-de-France présente un niveau de prescription et de consommation d'antibiotiques supérieure de 7% à la moyenne nationale⁴.

Si des progrès ont été observés dans la maîtrise de la diffusion de certaines bactéries résistantes (SARM, pneumocoques résistants à la pénicilline...), la propagation s'aggrave en revanche pour d'autres : entérobactéries avec la diffusion croissante de souches productrices de bêta-lactamases à spectre étendu.

L'instruction ministérielle du 15 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance s'articule autour de deux piliers que sont la prévention et le contrôle de l'infection d'une part et le bon usage des antibiotiques d'autre part. La stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance, présentée le 07/02/2022, fixe un objectif de réduction de la consommation d'antibiotiques d'au moins 25% entre 2022 et 2025. Cette instruction a été complétée par un décret du 18 novembre 2022 relatif aux centres régionaux en antibiothérapie ([lien décret](#)) avec un arrêté du 18 novembre 2022 fixant son cahier des charges ([lien arrêté](#)).

Le Centre régional en antibiothérapie Île-De-France est une structure financée par l'ARS et opérationnelle depuis janvier 2023.

Ses principales missions sont à l'échelon régional sont :

- promouvoir le bon usage des antibiotiques en IDF
- conseil et appui aux acteurs de terrain
- coordonner et animer les réseaux de professionnels sur le terrain.

¹ Cassini A.*et al*, 2019. Attributable deaths and disability-adjusted life-years caused by infections with antibiotic-resistant bacteria in the EU and the European Economic Area in 2015: a population-level modelling analysis, *The Lancet* 19:1.

² European Centre for Disease Prevention and Control. Antimicrobial consumption in the EU/EEA (ESAC-Net) - Annual Epidemiological Report 2020. Stockholm: ECDC; 2021.

³ Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance. Ministère des solidarités et de la santé. Janvier 2022

⁴ Santé publique France. Consommation d'antibiotiques en secteur de ville en France 2010-2020. Synthèse données de surveillance. Novembre 2021

Dans ce cadre, le CRAIb · Île-de-France souhaite financer un projet de recherche préférentiellement interventionnel mené par des professionnels de santé des soins primaires.

II- Objectifs

L'objectif de cet appel à projet est de développer un projet opérationnel en soins primaires permettant de renforcer le BUA (Bon Usage des Antibiotiques).

Ce projet doit permettre de remplir au moins l'un de ces objectifs :

- Encourager l'organisation et le développement de collaborations entre les différents acteurs (prescripteurs, dispensateurs) du bon usage des antibiotiques
- Mettre en place et évaluer une action pilote, transposable ensuite en vie réelle et à l'échelon régional (recherche opérationnelle ciblée).
- Déployer une action pilote (ayant déjà fait ses preuves), à une échelle territoriale, voire régionale.
- Produire des connaissances scientifiques utilisables dans les prises de décisions ou les pratiques des professionnels de santé en soins primaires et concernant directement le bon usage des antibiotiques en Ile-de-France.
- Peut constituer une étude préliminaire ou de faisabilité d'une étude à plus grande échelle, si tel est le cas, merci de joindre les documents permettant d'expliquer le projet dans sa globalité.

Dans tous les cas, il doit concourir de manière directe ou indirecte à l'objectif d'une meilleure utilisation des antibiotiques en Île-de-France, afin de lutter contre l'antibiorésistance.

III- Périmètre et champ de recherche de l'appel à projet

Peut candidater tout professionnel de santé exerçant en soins primaires, les MSP (maison de santé pluriprofessionnelle, les CDS (Centres de santé), les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé), les universités.

Les professionnels de santé impliqués doivent exercer en Île-de-France.

Le dépôt et le portage du projet associent systématiquement, d'une part, un porteur individuel comme coordonnateur scientifique exerçant en Île-de-France et, d'autre part, une personnalité morale assurant la coordination administrative et budgétaire du projet, située en Île-de-France.

Le champ de recherche doit impérativement être le bon usage des antibiotiques en soins primaires et en Île-de-France.

IV- Financement

Le CRAtb propose un financement pouvant aller jusqu'à 50 000 euros selon le descriptif du projet.

Dans l'hypothèse d'un projet particulièrement pertinent et nécessitant un budget plus important, le CRAtb se réserve la possibilité de proposer un financement plus conséquent.

Cet appel à projet peut également s'inscrire dans le cadre d'un projet co-financé par un autre appel à projet. Dans ce cas merci de remplir l'annexe sur un éventuel co-financement.

V- Modalités de candidature

La sélection des projets sera réalisée en deux étapes successives : présélection sur lettre d'intention puis pour les dossiers sélectionnés dossier complet avec éventuellement présentation orale au comité de sélection :

Calendrier :

- Date limite de dépôt des lettres d'intention : 30 juin 2023
- Résultats de la pré-sélection : 13 juillet 2023
- Date limite de dépôt des dossiers complets : 30 septembre 2023
- Publication des résultats : 16 octobre 2023
- Les fonds seront versés courant novembre 2023.

Le dossier doit être composé pour la première étape :

- D'une lettre d'intention suivant la trame fournie en pièce jointe.
- A adresser à cratb.idf@aphp.fr.

Pour la seconde étape :

- Un dossier complet avec les pièces demandées dans un deuxième temps.
- Une présentation orale pourra être demandée, dans ce cas les présentations auront lieu la semaine du 25 septembre 2023.

Tout document paraissant utile à la compréhension du projet peut être joint au dossier.

Le budget doit détailler le montant de l'aide attendue et son affectation.

Un comité de sélection sera composé de membres CRAtb et de son conseil scientifique ainsi que de représentants de l'ARS IDF.

L'évaluation portera notamment sur :

- Description du projet selon les éléments attendus dans le dossier de candidature ;
- Impact espéré sur le bon usage des antibiotiques ;
- Territoires d'intervention en IDF, et atténuation des inégalités d'accès à la santé ;
- Professionnels de santé impliqués dans le projet, pluriprofessionnalité ;
- Estimation prévisionnelle des coûts et justification des crédits alloués ;
- Retombées potentielles.

Annexes :

- Trame de la lettre d'intention
- Annexe en cas de co-financement

Liste des documents à fournir si lettre d'intention retenue :

- Protocole détaillé
- Grille budgétaire détaillée
- Lettre d'engagement de la personnalité morale assurant la responsabilité administrative et budgétaire du projet
- CV de l'investigateur
- Calendrier prévisionnel détaillé